

1. PRÉSENTATION

Le Centre national de la recherche scientifique (ci-après CNRS) propose des prestations de service allant de la production jusqu'à la distribution en passant par le cryo-archivage et l'analyse de modèles murins d'intérêt pour la recherche fondamentale et biomédicale, développées et réalisées par le TAAM (laboratoire Typage et Archivage d'Animaux Modèles, UAR44).

Le CNRS, établissement public national à caractère scientifique et technologique ayant son siège au 3 rue Michel-Ange, Paris, représenté par son Président-Directeur général, lequel a consenti délégation de signature au Délégué Régional Centre Limousin Poitou-Charentes, agit tant en son nom qu'au nom et pour le compte du TAAM.

Le Client mentionné sur l'offre descriptive de service et le CNRS sont ci-après désignés collectivement par les Parties ou individuellement par la Partie.

2. OBJET

Les présentes Conditions générales de vente (ci-après CGV) détaillent les conditions et modalités selon lesquelles le CNRS procède à la vente et à la réalisation de prestations assurées le TAAM. Elles définissent également les droits et obligations des Parties. Elles s'appliquent à toute personne physique ou morale, ci-après dénommée « client » effectuant une commande de prestation auprès du TAAM. Le client déclare qu'il a la pleine capacité juridique lui permettant de s'engager au titre des présentes CGV.

Toute commande ou signature d'un contrat implique *de facto* l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGV. Sont nulles toutes adjonctions, ratures, modifications ou suppressions portées sur les présentes CGV qui ne seraient pas revêtues de l'approbation du CNRS.

Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du CNRS, prévaloir sur les présentes CGV. Toute condition contraire opposée par le Client sera, donc à défaut d'acceptation expresse, inopposable au CNRS, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Si une ou plusieurs dispositions des présentes CGV étaient tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'un traité, d'une loi, d'un règlement ou encore à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres dispositions garderont toute leur force et leur portée. Les Parties procéderont alors sans délai aux modifications nécessaires en respectant, dans toute la mesure du possible, l'accord de volonté existant au moment de la signature des présentes.

Par l'émission d'un bon de commande ou la signature d'un contrat, le client reconnaît qu'il a bénéficié des informations et conseils suffisants lui permettant de s'assurer que l'offre de service est bien en adéquation avec ses besoins. Le client s'engage à informer et à faire respecter les présentes CGV par l'ensemble des personnes physiques ou morales agissant pour son compte et pouvant interagir avec le CNRS.

3. OFFRE DESCRIPTIVE DE SERVICE – DEVIS – TARIFS

Toute demande formulée par un client fait l'objet d'un traitement par le TAAM et toute prestation ou projet réalisable fait l'objet de l'établissement d'une offre descriptive de service (ODS). L'ODS permet de formuler la demande du client ainsi que ses exigences, d'indiquer les points essentiels convenus avec le client, d'informer le client des conditions de la réalisation du service ainsi que de la durée de validité de l'offre. La signature de l'ODS par le client, précédée de la mention manuscrite « Bon pour accord », atteste de l'acceptation du contenu de l'offre de service. Toute modification de l'ODS devra faire l'objet d'un avenant signé conjointement avec le client.

L'ODS permet l'établissement d'un devis qui est transmis au client. **L'acceptation du devis par le client vaut commande ferme et définitive** ne pouvant être remise en cause. Toute modification de l'ODS devra faire l'objet de l'édition d'un nouveau devis conforme à l'avenant qui devra être soumis à l'acceptation du client. La signature du devis par le client, précédée de la mention manuscrite « Bon pour accord », atteste de l'acceptation du devis et des CGV.

Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur au moment de l'acceptation du devis par le client. Les tarifs s'entendent en Euros et hors taxes.

Sauf mention contraire dans l'ODS, toute livraison ou enlèvement est à la charge du client.

Seules les personnes désignées dans l'ODS sont habilitées à donner/recevoir des informations, transmettre des consignes et à veiller à leurs bonnes réalisations. Dans le cadre de l'amélioration continue de ses services, le TAAM peut solliciter le client pour évaluer sa satisfaction et identifier les besoins d'amélioration.

4. REALISATION – LIVRAISON

Le CNRS s'engage à réaliser les prestations commandées et à mettre en œuvre toute la diligence requise conformément à l'**obligation de moyens** qui lui incombe. Ainsi toute difficulté d'ordre technique ou scientifique non imputable à un défaut d'exécution de la prestation ne saurait être considérée comme un manquement du CNRS à ses engagements et faire l'objet d'une réclamation.

Les prestations sont effectuées à titre non exclusif. Le TAAM se réserve la possibilité de mettre son savoir-faire pour la réalisation de prestations de service analogues pour le compte de tiers.

La livraison est réputée effectuée soit par l'envoi direct du produit de la prestation au client, soit par la mise à disposition « départ TAAM » des produits et/ou par sa remise au transporteur désigné par le client. Le client assume tous les risques du transport des produits. Il appartient au client de vérifier les expéditions à l'arrivée et de signaler au TAAM les non-conformités ou d'exercer s'il y a lieu les recours contre le transporteur, même si l'expédition a été faite « franco de port ». Toute livraison en France est soumise à l'application du taux de TVA en vigueur en France, même si la facturation se fait à l'étranger. Aucune livraison ne pourra avoir lieu sans commande formelle.

Conformément à la réglementation relative à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques, le client doit fournir au TAAM une copie de l'agrément de son laboratoire en qualité d'établissement éleveur, fournisseur ou utilisateur. Aucune livraison d'animaux ne pourra avoir lieu si une copie de l'agrément n'est pas fournie au TAAM.

Conformément à la réglementation relative à la protection des animaux pendant le transport, le client doit s'assurer que le transporteur qu'il a désigné est autorisé pour ce type de transport et que le véhicule utilisé pour le transport est agréé. Un contrôle du transporteur par le TAAM est effectué lors de chaque expédition. Aucune livraison ne pourra avoir lieu si le transporteur n'est pas en conformité avec la réglementation.

Les délais de réalisation et de livraison sont donnés à titre purement indicatif et sans garantie. Ils commencent à partir de la date à laquelle toute condition préalable et tous les éléments nécessaires à la réalisation de la prestation auront été fournis par le client. Les dépassements éventuels n'autorisent pas le Client à modifier ou à annuler la commande, à refuser le paiement et/ou à bénéficier de dommages et intérêts.

Toute modification de la commande par le client entraîne la fixation de nouveaux délais.

5. FACTURATION – MODALITÉS DE PAIEMENT

La facturation sera effectuée soit mensuellement soit au service fait selon le type de prestation.

Le client reconnaît que le paiement intégral du prix constitue une obligation essentielle des présentes CGV.

En contrepartie de la réalisation des prestations, le Client s'engage à verser au CNRS la somme mentionnée dans la facture émise après la réalisation des prestations concernées, par virement à l'ordre de l'Agent comptable Secondaire du CNRS. Le paiement devra être réalisé au trentième jour à compter de la date de facturation. En cas de modification du taux de TVA, il sera appliqué le taux en vigueur à la date de la facturation.

Le CNRS ne pratique pas l'escompte.

6. ANNULATION

Toute annulation de commande, en partie ou en totalité, du fait du Client, devra être notifiée par écrit au TAAM et nécessite son accord écrit.

En cas de dédit, le Client devra s'acquitter du montant des prestations terminées ou partiellement exécutées au moment du dédit. Ce montant sera calculé par application du devis à due concurrence des réalisations.

Le TAAM se réserve le droit de mettre fin à une prestation ou contrat pour tout non-respect des CGV par le client ou par les personnes physiques ou morales le représentant.

7. AGREMENT OGM

Conformément à la réglementation relative à l'utilisation confinée d'organismes génétiquement modifiés, le client doit fournir au TAAM soit une copie de l'autorisation d'utilisation pour les OGM de classe de confinement 1, soit un agrément pour les OGM de classe de confinement de 2 à 4.

Pour sa part, le TAAM n'accepte que des OGM de classe de confinement 1 et ne prend pas en charge les agents zoonotiques.

8. AUTORISATION DE PROJET

La réalisation de certaines prestations peut nécessiter l'obtention par le client d'une « Autorisation de projet » délivrée par le ministre chargé de la Recherche et autorisant la réalisation du projet au TAAM. Il est de la responsabilité du client d'obtenir cette autorisation. Seuls les projets ayant obtenu l'autorisation du ministère pourront être pris en charge par le TAAM. Toute modification d'un projet en cours ou toute prolongation d'un projet au-delà de sa date d'autorisation devra faire l'objet de l'obtention d'une nouvelle autorisation délivrée par le ministre chargé de la Recherche.

9. CAS D'UNE RUPTURE DE CONFINEMENT

En cas de rupture de confinement en animalerie, le TAAM se réserve le droit de fermer l'animalerie en question selon les modalités de son choix. Le client devra alors se prononcer sur le devenir de son projet et de ses animaux.

Le TAAM prendra en charge le rétablissement de sa/ses colonie(s) uniquement si l'ODS le spécifie.

10. RÉCLAMATION

Le client est tenu de signaler toute non-conformité, par écrit au TAAM, dans le délai maximal de 15 jours ouvrés à partir de l'envoi du produit issu de la prestation. A l'expiration de ce délai, aucune réclamation n'est recevable. Le client devra fournir au TAAM tous les éléments justifiant le constat de non-conformité pour permettre un traitement de la réclamation faute de quoi la réclamation ne pourra pas être traitée et sera clôturée. Une non-conformité peut-être la conséquence du non-respect d'une exigence de l'ODS, du devis ou des engagements pris dans le cadre du contrat.

11. RESPONSABILITÉ

La responsabilité du TAAM est limitée à la réalisation de la prestation et par conséquent au montant fixé dans le devis et la commande qui lui sont associés.

La responsabilité du TAAM ne pourra être engagée en cas de dommage direct ou indirect découlant de l'utilisation par le Client des résultats des prestations et/ou de l'inadéquation de ces résultats aux besoins particuliers du Client. Par dommage indirect on entend notamment tout préjudice financier ou commercial, perte de bénéfice, perte de chiffre d'affaires, perte de données, perte d'exploitation, etc. La responsabilité du TAAM ne peut ainsi être engagée pour tout dommage immatériel ou indirect tels que le préjudice financier lié au retard d'un projet ou à sa modification ainsi qu'aux pertes financières d'éventuels partenaires du projet.

La responsabilité du CNRS ne pourra donc être engagée que dans le cas de non-conformité des prestations réalisées à la commande. En tout état de cause, la responsabilité du CNRS sera plafonnée au montant de la commande concernée.

La responsabilité du CNRS ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution des prestations commandées et/ou de l'une de ses obligations décrites dans les présentes CGV découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

12. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Lorsque le client n'est pas le propriétaire du matériel biologique, il doit obtenir l'accord de ce dernier pour son utilisation et fournir au TAAM une copie du contrat de transfert de matériel biologique (MTA) signé par les deux parties.

Si le matériel biologique utilise une technologie d'une invention brevetée, le client doit fournir au TAAM une copie du contrat de licence qui assure la protection des intérêts de chaque partie.

Les savoir-faire et connaissances mis en œuvre par le TAAM pour réaliser les prestations de service restent la propriété du CNRS ; en conséquence toute amélioration du savoir-faire demeurera la propriété du CNRS.

La propriété des résultats des prestations appartient au Client.

13. CONFIDENTIALITE – PROPRIÉTÉ DU CLIENT – COMMUNICATION

Chaque Partie s'engage à ne pas publier ni divulguer de quelque façon que ce soit les informations scientifiques, techniques ou commerciales de l'autre Partie, et notamment les connaissances antérieures appartenant à l'autre Partie dont elle pourrait avoir connaissance à l'occasion de l'exécution des prestations et ce, tant que ces informations ne sont pas accessibles au

public. Cet engagement restera en vigueur pendant cinq ans (5 ans) à compter de la date d'émission de la facture.

Toute information, document, donnée ou concept communiqués par le client, sont considérés comme confidentiels et ne feront pas l'objet de diffusion par le CNRS sauf accord préalable du client.

A la fin de la prestation ou dans le cas d'une annulation, tous les échantillons biologiques seront retournés au client ou détruits selon les dispositions décrites dans l'ODS. Dans le cas où le client ne procède pas à l'enlèvement de sa propriété (produit issu de la prestation, échantillon biologique, ...) dans les délais définis dans l'ODS, le TAAM procédera à la destruction de la propriété du client, sauf avis contraire de ce dernier qui s'engage alors à payer tous les frais de stockage et de conservation de sa propriété jusqu'à son enlèvement.

Le Client s'engage à ne pas utiliser par écrit ou oralement le nom du CNRS et/ou du TAAM dans le cadre de l'exploitation et/ou de la diffusion des résultats des prestations, notamment dans un but promotionnel et ce, quel que soit le support utilisé (plaquette publicitaire, posters, vidéo, ...) sans avoir obtenu au préalable l'accord écrit du CNRS.

Lorsque le TAAM a contribué à l'obtention de résultats essentiels à un article, le client s'engage à ajouter dans la liste des auteurs le personnel qui a participé à leurs productions.

Toute communication scientifique du client (publication, article, poster, etc...) qui se réfère à des prestations réalisées par le TAAM fera l'objet d'une citation « CNRS TAAM » ou d'un remerciement.

14. DROIT D'ACCÈS, DE RÉCTIFICATION OU DE SUPPRESSION DES DONNÉES

Les informations recueillies vont faire l'objet d'un traitement par le responsable du service prestataire. La base légale du traitement est la nécessité à l'exécution d'un contrat (cf. article 6.1.b) du Règlement européen sur la protection des données. Aucun transfert de données hors de l'Union européenne n'est réalisé. Vos données sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle. Au-delà, ces données seront détruites.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, en particulier la loi n°78-17 du 6 janvier modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et le règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable depuis le 25 mai 2018), vous avez la possibilité d'exercer vos droits pour connaître les données personnelles qui vous concernent, de demander la rectification ou la suppression de vos données, de demander la limitation du traitement de vos données, de vous opposer au traitement de vos données ou de retirer votre consentement au traitement de vos données.

Pour exercer vos droits, contacter le responsable du traitement des données du laboratoire à l'adresse suivante: CNRS RT TAAM UAR44 3B rue de la Férollerie 45071 Orléans Cedex2 (rt.taam@cnrs-orleans.fr).

Vous pouvez contacter également le DPD à l'adresse suivante : DPD CNRS – 2 rue Jean ZAY – 54519 – Vandoeuvre lès Nancy Cedex (dpd.demandes@cnrs.fr).

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation en ligne ou par courrier postal auprès de la CNIL.

15. CONTESTATIONS ET LITIGES

Les présentes CGV sont soumises aux lois et règlements français.

En cas de difficulté sur l'interprétation ou l'exécution des présentes CGV, les Parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant les tribunaux compétents.